Archives parlementaires

# Don de la liquidation de l'office de notaire du citoyen Ferinigier (Saint-Clément), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la liquidation de l'office de notaire du citoyen Ferinigier (Saint-Clément), lors de la séance du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16905_t1_0219_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

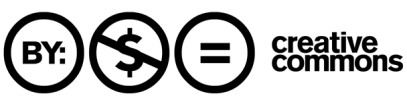

## 30

**La société populaire et républicaine de Rouen** [Seine-Inférieure], **demande le maintien de la justice nationale, la punition des continuateurs du tyran et des factieux qui, comme lui, voudroient usurper l'autorité de la représentation nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (41).

[*Profession de foi de la société populaire de Rouen, à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III*] (42)

Représentants,

Un grand nombre d'adresses vous a porté depuis quelques temps les expressions de l'inquiétude. Les républicains ont paru craindre que l'aristocratie renaissante, n'altérat par ses intrigues, l'essence du gouvernement.

De faux patriotes ont seuls répandu de pareilles allarmes; mais l'énergie de la Convention les a bientôt dissipées.

Législateurs, maintenés la justice nationale, le tiran qui la dérobait à l'innocence n'est plus. Exterminés ses continuateurs, les factieux qui comme lui voudroient usurper votre autorité.

Pour nous, fermes à notre poste, nous résisterons à toutes les impressions de ces ennemis de la liberté.

Amour de la Patrie, attachement à la Convention, et seulement à la Convention, telle est notre profession de foi.

*Suivi de onze pages de signatures.*

## 31

**La section du Temple** [Paris], **invite la Convention nationale à rester constamment à son poste, à faire des lois sévères contre les factieux et les traîtres : la Convention sera, dit-elle, le seul et unique point de ralliement des amis de la liberté; ils en renouvellent le serment, et demandent les assemblées de quintidi.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale** (43).

Citoyens représentans,

Le peuple français respire : la justice et la vertu sont à l'ordre du jour; le gouvernement révolutionnaire ne fait plus trembler que les assassins, les intrigans, les dilapidateurs de la fortune publique, tous les conspirateurs enfin qui ne cessent d'agiter le vaisseau de l'Etat, que parce que l'anarchie seule convient à leurs projets. Mais en vain tous les ennemis du peuple et de la liberté empruntent-ils encore le masque du patriotisme : le peuple les surveille, et la vengeance nationale les attend. La terreur, cette ressource des tyrans, n'est plus à l'ordre du jour; sous l'empire de la justice, le sang de l'innocent ne sera plus confondu avec celui du coupable, par des actes arbitraires qui entraînent toujours la dissolution des gouvernemens. La pensée ne sera plus comprimée, et les hommes des 14 juillet, 5 octobre, 10 août, 31 mai, et de toutes les époques mémorables de la révolution, cesseront d'être opprimés par ces faux patriotes, dont l'intrigue et la calomnie ont si bien servi la tyrannie de ce chef audacieux, terrassé par la Convention.

Mandataires du peuple, continuez votre ouvrage : Robespierre n'est pas mort tout entier; tous les satellites de ce monstre, tous ses complices, respirent encore au milieu de nous : ils regrettent la portion de sang dont ils s'abreuvoient tous les jours; c'est avec des convulsions de rage qu'ils voient échapper de leurs mains la puissance redoutable dont ils abusoient. Faites aimer et respecter les moeurs et la vertu, digne patrimoine des républicains : que vos lois, sévères contre les factieux et les traîtres, assurent le bonheur du peuple, et tous ces reptiles venimeux disparoîtront. Restez constamment à votre poste, formez l'esprit public : la Convention sera constamment le seul et unique point de ralliement des amis de la liberté; elle sera toujours, comme le 9 thermidor, celui des citoyens de la section du Temple; nous en renouvelons le serment en dépit de tous les robespierristes, en dépit de ces insectes dont le dernier soupir a encore été une calomnie aux comités de la Convention contre l'esprit public de cette section qui, alors, rejetoit avec indignation l'adresse de la société populaire de Dijon, colportée avec profusion.

Citoyens représentans, rendez aux sections de Paris leurs assemblées du quintidi, les effets en seront salutaires pour la liberté.

La Convention nationale a décrété la mention honorable et l'insertion au bulletin de cette adresse, et l'a renvoyée au comité de Sûreté générale (44).

## 32

**Le citoyen Ferinigier, notaire public à Saint-Clément** [?], **fait hommage à la patrie de la liquidation de son office, se montant à la somme de 432 L.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances** (45).

(41) *P.-V.*, XLVI, 226. *Ann. R. F.*, n° 12; *F. de la Républ.*, n° 12; *Gazette Fr.*, n° 1005; *J. Fr.*, n° 737; *J. Perlet*, n° 739.

(42) C 321, pl. 1350, p. 25. *Bull.*, 17 vend.

(43) *P.-V.*, XLVI, 226. *Moniteur*, XXII, 135; *Ann. Patr.*, n° 640; *C. Eg.*, n° 775; *F. de la Républ.*, n° 12; *Gazette Fr.*, n° 1006; *J. Fr.*, n° 738; *J. Paris*, n° 12; *J. Perlet*, n° 739; *M. U.*, XLIV, 183; *Rép.*, n° 12.

(44) *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(45) *P.-V.*, XLVI, 226. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

Persée creative commons